

Congrès STRASBOURG Vendredi 10 11 2016

COMMISSION ETRANGER

(Claire DUJARDIN -Céline COUPARD)

1/ -Point actualités sur les travaux de la commission et l'actualité législative :

-bilan du colloque de Lille et thème du prochain colloque

Bilan positif du colloque des 400 coups.

Proposition de Céline COUPARD pour thème du colloque de septembre 2018 : la pénalisation des étrangers. Elle constate que des confrères pénalistes interpellent les spécialistes en droit des étrangers.

Exemple : Pénalisation des MIE pour usage de faux, cela peut être pris très en amont sans que l'avocat intervienne. Le GISTI a publié « droit pénal et migrations » .

Cas des aidants des migrants : Cédric Herrou et les autres. Antoine MARY (Le Havre) parle de son cas sur un militant qui aidait les migrants , poursuivi en C Cass.

Intervention du JLD : Visites domiciliaires IRTF.

La salle approuve ce thème. Pas de contre proposition.

- propositions du SJA (Syndicat de la Juridiction Administrative) sur le contentieux étrangers

Pas du tout de prise en compte des contraintes autres que celle des magistrats.

On abaisse tous les délais à 30 jours de délais, même ceux actuels de 2 mois, par exemple pour refus TS. Quid du dépôt AJ ?

Le SJA ne dit pas grand-chose sur AJ. Dans le contentieux de l'urgence ça ne suspend pas, car contentieux restrictif des libertés. Dans tous les autres cas suspension du délai.

Les attendues de cette réformes sont aberrants.

Pas de rapporteur public. Suivant les TA, le RAPU est souvent déjà absent à l'audience.

Juge unique, même si TS jugé à part... Le renvoi en collégial avec des délais plus adaptés serait supprimé.

Changement de compétence géographique du TA saisi lorsqu'il y a placement en CRA et qu'il existe un dossier. Ex un étranger arrêté à Toulouse, placé à Montpellier. TA de Toulouse compétent.

Réduire les AFM sur un même dossier. Demande du SJA : une seule AFM même si deux audience une de l'urgence et une pour le refus de TS.

Il faut se battre contre le juge unique

Témoignage sur une élève avocat dans le TA de Montreuil, un dossier DALO ça « compte » un demi dossier, un dossier d'étranger aussi !!! Les magistrats ont des objectifs de nombre de dossiers à juger.

Brigitte : la CAA de Nancy dit le contentieux étrangers est trop important. Faut-il conserver beaucoup de moyen pour une confirmation des rejets des TA de première instance ? « Je ne vois pas l'utilité de maintenir l'appel en CAA ».

Sur l'AJ :

Antoine MARY : il a été dit à la convention de Bordeaux, qu'on ferait la justice prédictive sur les dossiers d'AJ !

Cas de la CAA de Lyon. Yannis Lantheume a lancé ce contentieux. Nohra a gagné suite à sa lettre recours pour son dossier.

Laurence : Voir au niveau de la CEDH ? Prévoir une réunion avec le CE de la part du SAF ? On envisage de faire un recours....

Il faudrait remettre à plat l'ensemble de la préfecture. Echanges sur le juge administratif vraiment gardien des libertés ???

Proposition Flor : Il faut faire la liste des dossiers où le juge administratif s'aplatit...

Décision COAMI ignore la compétence du JJ, du parquet, Décision insatisfaisante.

Sur le recours collectif contrôle au faciès, recours collectif à Vintimille : le CE a dit « faites des recours individuel ».

Les greffiers du TA sont des agents du ministère de l'intérieur.

Arbitraire des JA qui écarte ou pas de mémoire après clôture et ne les transmet pas contradictoirement.

Inégalités entre nous qui devons nous aligner sur des délais. Sur Assignation à résidence (AR) le juge donne des décisions 3 semaines, 1 mois après (à Toulouse) alors que AR n'est plus exécutoire. Mais, pour les Dublinés, si la décision est tardive, cela peut être à l'avantage de notre client.

Flor : Sur la procédure (bordereau avec signets...) ce n'est une obligation que pour le demandeur, donc nous, pas pour les défendeurs préfecture

- contentieux sur le démantèlement de Calais et contre la circulaire CAOMIE

Arrêté du 23 10 2016. Création d'une « zone de protection » dans laquelle le séjour et stationnement des personnes était soumis à accréditation. Difficulté de pouvoir accéder à cette zone. Recours en annulation avec QPC. Le CE a rendu une décision 6 10 2017 a renvoyé au CConstit. Moyens juridiques : Article 5 de la loi de 1955 sur état d'urgence sur la méconnaissance Aller et venir, entreprendre... en créant cette zone.

Recours en cours devant le C Constit sur l'arrêté liberté qui a été poursuivi au fond par la cabane et autres associations. Le SAF est en intervention volontaire.

Voir les parallèles sur les zones de sécurité pour les contrôle étrangers et celles pour la loi sécurité pérennisant l'état d'urgence.

Un périmètre de protection a été déclaré sur Lille Flandres, démarre 30 mn avant le Thalys. Est-ce que cela apporte quelque chose ?

(sur la loi sécurité à ce jour pas eu de recours, il n'y a pas eu de recours de 60 sénateurs ou 60 députés. Il faudra faire des QPC)

Contentieux contre CAOMI : rejet du recours. Décision transmise. En première lecture de Lionel, le CE dit circonstances particulières, il n'a pas répondu à certains moyens. Le CE se réserve-t-il le droit de répondre plus tard ? C'est un échec mais des questions restent en suspens. Il faut surveiller la prochaine réforme. Cette affaire était un test pour le gouvernement pour voir comment le CE analysait la création de CAO...

- placement des MIE sous la compétence de la PJJ

Transfert de compétence. Différents communiqués et lettre ouverte.

L'inquiétude c'est que l'état (les préfectures) s'empare de ce contentieux pour une évaluation de la minorité totalement subjective. Actuellement sous traité à des opérateurs, 90% de rejet (= 90% de majeurs) . Si c'est le Juge pour enfant, il reconnaît plus de taux de mineurs. Dénonciation de ce projet... qui est pris dans la loi sur migration.

- impact de la loi terrorisme et des directives récentes de Collomb pour remplir les CRA

Sur le critère de la menace à l'ordre public. Le retour du délit de séjour irrégulier. Dès qu'il y a une interpellation, vérifiez la situation administrative et envoyez en CRA . Tout le monde sort le parapluie pour désresponsabiliser. Les CRA sont débordés. Quoi faire ? ?

Ex : Les CRA Sète et Perpignan sont pleins à craquer. Solution : la visio !

Attirer l'attention du commissaire aux droits du conseil de l'Europe.

La situation des étrangers détenus. Ils n'ont, de facto, plus de recours possible. Sylvain GAUCHE a proposé qq chose. ADDD a fait aussi des interventions volontaires. OIP va faire une demande auprès du GDS pour prendre des textes et va partir en QPC. Demander une inspection du comité contre la torture de Genève.

Flor fait remarquer que les Pays bas saisissent le comité DH ONU directement et pas la CEDH , s'en inspirer ?

- intervention volontaire sur retrait statut OFPRA rétroactivement.

Intervention volontaire dossier Me DUCHESNE. Militant kurde reconnu réfugié en 2003 par CNDA. Postérieurement est condamné pour financement d'un associatif on terroriste. L'OFPRA va faire un retrait du statut de réfugié. La CNDA dit il faut d'abord savoir on est sur un retrait ou sur des clauses d'exclusions. A-t-il des craintes actuelles ? Oui, il a des craintes de persécutions comme en 2003, mais les faits pour lesquels il a été condamnés relèvent des clauses d'exclusion. J'annule la décision OFPRA. C'est dangereux car....cela laisse le statut de façon très précaire.

Gilles PICQUOIS : dit il ya remise en cause de l'autorité de la chose jugée.... Et le pénal rétroactif. Ils vont chercher le terrorisme. Sur le crime grave de droit commun le HCR interdit d'évoquer ces éléments. La CIMADE a bien positionner le débat avec un QPC ou question préjudicielle ?

- Intervention de Lise FARON, Cimade, sur les actions contre la plateforme numérique des services étrangers des Préfectures.

La numérisation importante des services de l'administration (dématérialisation des services publics), notamment en droit des étrangers, pose de nombreuses difficultés quant à l'accès à ces services et donc aux droits de ces personnes à pouvoir solliciter un rendez vous, déposer un dossier, entraînant une rupture dans l'égalité de tous à ces droits, une perte des droits acquis avec absence de récépissés par exemple..le DDD avait conclu dans son rapport de septembre 2016:«Internet facilite l'accès au droit mais pas pour tous. La fracture numérique éloigne encore davantage un public vulnérable de son accès à l'information. C'est pourquoi il faut offrir des modalités d'information variées et conserver des lieux d'accueil physique.».

Lise FARON : La prise de rdv par internet c'est un priorité dans mes missions CIMADE.

Début : Milieu- fin année 2012, rdv à Créteil- val de marne . En 2017 : 75 départements mettent en place pour certaines procédures rdv obligatoire ou pas.

Une permanence sur 2 de la CIMADE est confronté à ce problème. Les personnes qui viennent sont dans l'incapacité de prendre RDV par internet. Pas d'accès à une imprimante, pas d'adresse mail, pas d'ordinateur, pas de connaissance du français. Soit c'est la plateforme que dysfonctionne délais de rdv dans des délais bien trop long, après l'expiration de la date de validité du TS... Certaines plateforme donne des « maintien d'accès au droit » (Rhône) qui n'ont aucune valeur.

Les préfectures comptent sur le fait que leur mission SP peut être assurée par d'autres. Des préfectures disent « allez à la CIMADE, allez vers votre avocat ! ». Elles n'offrent pas elle-même la possibilité d'accès à des services.

Actions en cours : ça a fonctionné : on va accompagner et on va documenter les difficultés pour se connecter, un courrier de relance pour octroyer un rdv par d'autres moyens. Puis un référé mesures utile. Pas gagné car NLS vu que le rdv avait été donné. Sinon le TA a rejeté pour non urgence. Mené en 2013 dans le Val D'Oise , 2014 dans la SOMME : résultats : un petit infléchissement qui a donné des rdv par autre moyen. Mais c'est un peu compliqué cette piste du contentieux.... Pas forcément approprié. Faute de mieux, la CIMADE passe du temps 24h sur 24 à trouver des créneaux horaires. Un robot programme informatique « a guichets fermés » a été créé pour cliquer un rdv... Le robot en tire des statistiques avec les couleurs. Ce robot a permis de bien communiquer : le Ministère n'a pas aimé... Il faudrait s'en servir pour le contentieux. Faudrait-il faire agréer ce robot par un huissier ? Le rapport « a guichet fermé » était plus général sur les files d'attente etc... Un article dans plein droit octobre 2016 sur les étrangers connecté.

La CIMADE essaye de suivre (la dernière préfecture de Colmar) et de raccrocher les nouvelles préfectures sur ce robot.

Un groupe de travail national CIMADE a été créé : relier du contentieux, de la comm et du plaidoyer. Mener une campagne de contentieux

individuel interpellation secrétariat d'état au numérique, GDS, DDD, CNIL.... Pour des plaidoyers.

SVE = « saisine par voie électronique ». Il y a une L 112-8 du CREPA. Exclusion tout un tas de procédures....décret du 5 11 2015 qui exclu. Les procédures des étrangers elles sont exclues. Article 27 de la loi informatique et libertés. Décret 27 05 2016 pour mettre en service les SEV. Saisine de la CNIL délibération 21 04 2016 valide le décret comme un acte réglementaire uniques qui permettra à l'Etat de mettre en place pleins de télé services sans revoir les modalités. La CNIL prévoit quand même l'objet d'un engagement de conformité transmis à la CNIL.

Les préfectures se conforment-elles à cette obligation ? Lise n'a pas trouvé sur Colmar de cette mise en conformité

Saisine de al CIMADE de la CNIL sur la dématérialisation pour la naturalisation en Haute Garonne. La CNIL avait repris la réponse du ministère de l'intérieur : on aurait du vous transmettre la déclaration la CNIL.

La mise en place du télé services par les préfectures n'a sans doute pas été déclaré. Le message politique serait fort : car elles en respectent pas les obligations pourtant allégées.

Maintien d'une procédure alternatives à la prise de rdv par internet.

La CIMADE n'est pas contre la dématérialisation, mais contre l'absence d'autres moyens plus accessible à tous pour avoir accès à un rdv. Pas de disposition réglementaire qui oblige à maintenir un autre service.

Vielle JP sur l'utilisation du Minitel arrêt BESCO du 28 07 2000.

Avis de la CNIL ? Décision de la CNIL sur le maintien d'une alternative obligatoire. LA délibération de la CNIL n'a pas été reprise

Test en IDF, en partenariat avec Sciences-Po dont la clinique du droit qui travaille sur la dématérialisation des demandes de TS. Une bénévole à la CIMADE, doctorante. Lise a prévu de lancer en novembre sur les projets de requête un ensemble des référés mesures utiles, suspension

et liberté. La CIMADE aimerait en faire une campagne un peu plus nationale

Compétence du juge des référés dans la lignée JP CE sur OIP sur maison de détention. Le CE a considéré que le JA ne peut pas ordonner des mesures générales blablabla... Même à l'échelle individuelle le TA de Toulouse a confirmé.

Piste :Autres questions : faire agréer le robot.

Attaquer les label qualité des préfectures ; !!

Antoine MARY dit on a réussi à faire sortir de l'obligation pour une première demande de rdv par internet. Menace de référé...ça a marché et les demandes de renouvellement sont faites par internet. Ca pose problème il faut être sur la plateforme entre minuit et minuit 5 le lundi matin... On s'est sortait en faisant des capture d'écran.... Ca fonctionnait mais depuis qq mois, la sous préfecture ne donne plus cde rdv « alternatifs ». On a fait des référés liberté d'aller et venir, la cliente n'était plus sous réception. Cela a prospéré. Ordonnance non encore définitive. On va faire un référé provision après car la CAF .

Flor à Toulouse : la CAF verse rétroactivement lorsque qu'on monter que la personne n'a jamais été dans un situation irrégulière.

DDD rdv avec secrétaire général de la préfecture. Il y a eu pendant un moment retour au respect de l'étranger. Envoyer nous un courrier, on lui donnait une date...mais maintenant, cela s'est de nouveau raidi.

Soit obliger la préfecture de naturalisation à changer son système soit prendre de rdv individuel.

Claire (Haut de seine) : Plateforme naturalisation avec un LRAR courrier gracieux... le dossier était complet et sous trois semaines il y avait un rdv.

Problème sur le fait que si on fait des recours individuel...cela ne touche pas toutes les personnes.

Laurence. Exigences de l'arrêté sur les queues.

On est passé sur beaucoup de préfectures sur pas de procédures alternatives.

Maintenant, même el recours individuel ne passe plus. Sur le référé liberté ca ne marche.

Faire des demandes indemnitaires et faire référé-provision.

Dernier décret sur le décret qui ne préconisait pas d'alternative à la SEV.

Pour tous ceux qui n'arrivent pas aller en préfecture. Y aller en masse. Devant le CConstit ?

Par préfecture on aille un groupe de 50 étrangers avec un rdv en personne.

Laurence propose d'être associé à l'action avec la clinique du droit.

Réponse CIMADE, saisine individuelles et collectives auprès du ministère de l'intérieur. On réfléchit à des actions coup de poing.

Est-ce que OQTF 6 semaines avec des RDV pris en Juin.... Le Juge se base sur CE rdv à venir ne vaut pas récépissé.... Laurence : il faut en parler au DDD.

Olivier COUDRAY ce n'est pas parce que texte de valeur réglementaire on peut demander à l'administration de l'abroger et contester le refus d'abrogation. A faire par le SAF.... Mettre en place un petit groupe de travail à dessus : Clémentine de Clermont, Claire CUISENIER de Nanterre, Antoine MARY du Havre.

Olivier COUDRAY : » le référé c'est pour débloquer une situation particulière et c'est normal que la préfecture se couche ». Par contre le CE sur un contentieux sur les textes....

Même si la CNIL ses avis n'auraient qu'un avis infra réglementaire...c'est qd même important de la citer et de l'utiliser. Egalité de traitement entre les usagers, égalités d'accès

Sur les cliniques du droit Sciences-Po, Laurence : « ça a beaucoup plus de droit quand Sciences-Po dit par exemple que la CRRV ne respecte pas le droit , que si c'est un recours individuel.

Voir aussi avec la commission numérique Sylvain and coo pour la demande d'abrogation. Comment va travailler ce groupe de travail ?